

Monsieur le Président de la République
La viticulture boit la tasse. La soutenir c'est investir sur des femmes et des hommes qui participent activement à la relance économique !

Monsieur le Président de la République, la viticulture demande la mise en place de mesures vitales :

- **Une exonération des cotisations sociales patronales** : Ne pas attendre 80% de pertes consécutives au confinement pour exonérer, ce sera trop tard. Il est nécessaire d'abaisser ce seuil à 60% de pertes. Et d'exonérer à 50% en dessous de ce seuil.
- **Une adaptation des cotisations sociales de l'exploitant** : un calcul ajusté sur le résultat de l'année en cours et non sur les années précédentes pour ne pas fragiliser davantage la trésorerie de petites structures.
- **Un allègement de la fiscalité des stocks** : les stocks de vins qui n'auront pas été vendus vont peser très lourds dans les bilans des exploitations viticoles et vont mécaniquement augmenter la fiscalité. Il faut donc adopter une mesure d'atténuation pour 2020 afin de ne pas taxer les invendus.

« Toutes les composantes de notre économie, sans exception, doivent être soutenues pour une sortie de crise et un rebond durable. Pendant le confinement, la vie dans les campagnes ne s'est pas arrêtée. Chacun a pu mesurer l'interdépendance entre nos territoires ruraux et urbains. Les vigneronnes et les vignerons ont fait leur part, ils ont travaillé dans les vignes, pris soin de la récolte à venir, embauché pour maintenir la vie dans leurs exploitations. Ils n'ont pas émergé aux milliards du chômage partiel. En d'autres termes, ils ont entretenu notre bien commun : les vins AOC qui représentent près de 50% de la production viticole française en volume, 80% en valeur, et 12% de la valeur agricole nationale totale ! Sans eux, c'est l'ensemble de notre économie dans les territoires ainsi que l'image globale des vins français dans le monde qui seraient profondément déstabilisées » déclare **Bernard Farges, Président de la CNAOC.**

Soutenir la viticulture AOC aujourd'hui, c'est garantir les conditions de sa pérennité mais aussi lui donner les moyens de participer activement au rebond économique à la fois régional et national ! C'est un investissement pour l'avenir. Privée de ces principaux circuits économiques habituels pour cause d'épidémie de Covid19 : exportations, CHR (Café-Hôtellerie-Restaurant), œnotourisme, la viticulture AOC boit la tasse. Mais doit repartir !

A titre d'exemple, le CHR représente à lui seul une perte sèche de chiffre d'affaires s'élevant à 1,5 milliard d'Euros en 11 semaines de confinement. L'export a chuté de près de 30% en valeur vers les USA, de 40% vers la Chine, entre janvier et avril 2020. La viticulture française, au global, compte 500 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, auxquels il convient d'ajouter la richesse produite grâce à l'attractivité des territoires accueillant 10 millions d'œnotourismes chaque année. Ces mesures sont très attendues dans les territoires représentés par les 17 fédérations régionales de la Confédération des AOC (CNAOC) car la situation est aujourd'hui critique pour de nombreuses exploitations viticoles.

Relancer l'économie quel qu'en soit le prix !

« Monsieur le Président de la République, nous préparons déjà notre avenir mais seuls, nous ne pouvons pas tout. Les vins et spiritueux, on ne le dit pas assez, sont le deuxième secteur excédentaire de la balance commerciale, juste derrière l'aéronautique. La viticulture est constituée de femmes et d'hommes, ceux qui symbolisent plus que jamais le lien social et le circuit court plébiscité par de plus en plus de Français. Elle compte une multitude d'entreprises de taille variable, implantées partout sur notre territoire. Tous ont en commun leur savoir-faire bimillénaire et la passion de leur métier, ils portent haut nos couleurs partout dans le monde. Ils ne comprendraient pas de ne pas être entendus ni considérés à leur juste place pour une relance économique que nous devons opérer collectivement »
ajoute Bernard Farges.

Paris, le 16 juillet 2020

Contacts presse : Valérie FUCHS
fuchs_valerie@orange.fr – 06 62 49 64 85